

PRÉFÈTE DE L'ARIÈGE
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL
CELLULE ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

STE SAS CARRIÈRE DES QUATRE SAISONS
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE
CARRIÈRE DE MARBRE SUR LA COMMUNE DE ST-LARY

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral de la préfète de l'Ariège en date du 27 décembre 2019, une enquête publique est ouverte du **27 janvier au 26 février 2020 inclus** sur le dossier présenté par la société SAS Carrière des Quatre Saisons, route de Portet, 09800 St-Lary, relatif à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de marbre sur la commune de St-Lary.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du **27 janvier au 26 février 2020 inclus**, le dossier de demande d'autorisation avec l'avis de l'autorité environnementale émis le 20 novembre 2019, l'étude d'impact et son résumé non technique et l'étude de dangers en matière d'environnement seront :

- publiés sur le site internet des services de l'État de l'Ariège
<http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT/SAS-CARRIERES-DES-QUATRE-SAISONS-ST-LARY>
- déposés dans la mairie de St-Lary, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux, ainsi qu'aux heures de présence du commissaire-enquêteur à la mairie de St-Lary.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique mis à disposition à la préfecture de l'Ariège – Bureau du courrier – les mardis, mercredis et jeudis, de 14 h à 16 h et à la mairie de St-Lary aux jours et heures habituelles des bureaux les lundi et vendredi de 8h30 à 13h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de St-Lary, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de St-Lary, siège de l'enquête.

M. Michel ROUX , désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de St-Lary, de 9h à 13h les vendredi :

- 31 janvier ;
- 7 février ;
- 14 février ;
- 21 février.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (Cellule Environnement) et à la mairie de St Lary, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département pendant un an.